

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: **Hydropalat**® **WE 3486** (ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Hydropalat® WE 3486

UFI: FD4D-20QF-500S-TF1T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: agent mouillant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

a rıncer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: docusate sodique

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.04.2013
Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de :éthoxylat d'alcool gras

Ingrédients soumis à réglementation

docusate sodique

Teneur (W/W): >= 50 % - < 75 % Skin Corr./Irrit. 2 Numéro CAS: 577-11-7 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro-CE: 209-406-4 H318, H315

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119491296-29

alcools laurique et myristique, éthoxylés, propoxylés

Teneur (W/W): >= 10 % - < 15 % Aquatic Chronic 3

Numéro CAS: 68439-51-0 H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: Hydropalat® WE 3486

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir les récipients hermétiquement clos.

Protéger des températures inférieures à :0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

56-81-5: glycerol

VME 10 mg/m3 (VLEP-INRS (FR)), aérosol Limite donnée à titre indicatif

Composants avec PNEC

577-11-7: docusate sodique

eau douce: 0,18 mg/l

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: Hydropalat® WE 3486

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

eau de mer: 0.018 ma/l

libération sporadique: 0,152 mg/l station d'épuration: 12,2 mg/l sédiment (eau douce): 17,78 mg/kg sédiment (eau de mer): 1,778 mg/kg

sol: 1,04 mg/kg

68439-51-0: alcools laurique et myristique, éthoxylés, propoxylés

Composants avec DNEL

577-11-7: docusate sodique

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

200,89 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1416,82

mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

120,54 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation:

419,25 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

13,39 mg/kg

68439-51-0: alcools laurique et myristique, éthoxylés, propoxylés

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0
Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: **Hydropalat**® **WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide Couleur: incolore

Odeur: faible odeur caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

point de solidification:

non déterminé

Point d'ébullition:

Inflammabilité:

non déterminé non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: > 100 °C Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 5,5 - 7,5 (DGF-H-III 1)

(eau, 20 °C)

Viscosité dynamique:

Thixotropie:

non déterminé non thixotrope

Solubilité dans l'eau:

soluble 15 - 18 g/l (20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité relative: env. 1,07

(20 °C)

Densité: env. 1,07 g/cm3 (DGF C-IV 2; QP1100.0;

(20 °C) Density)

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Autres caractéristiques de sécurité

hygroscopie: non hygroscopique

Tension superficielle:

Pas de données disponibles.

Teneur en solide: env. 86 %

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes

selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Corrosion des

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Non répertorié pour l'utilisation et le stockage si utilisé selon les instructions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

CL50 rat (par inhalation): 4 h

non déterminé

DL50 rat (par voie cutanée):

non déterminé

Irritation

page: 10/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: **Hydropalat**® **WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Version précédente: 2.0

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

non déterminé

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En se basant sur les composants, aucun effet tératogène n'est suspecté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 1 - 10 mg/l, Poissons

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, daphnies

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h), algues (autre(s))

non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

EC0 (0.5 h) > 10 - 100 mg/l, bactérie

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): La partie polymérique du produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

12.8. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: Hydropalat® WE 3486

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

page: 14/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013

Produit: Hydropalat® WE 3486

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Pas applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

Pas applicable

transport regulations UN number or ID

Not classified as a dangerous good under

Numéro ONU ou numéro

number:

Not applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping

Not applicable

Nations unies:

Pas applicable

name: Transport hazard

Not applicable

Classe(s) de danger pour le transport:

class(es):

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Aucun connu

Packing group: Environmental

Not applicable Not applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

hazards: Special precautions None known

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

for user

Air transport

Transport aérien

IATA/ICAO IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

UN number or ID number:

Not applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

UN proper shipping

Nations unies:

Pas applicable

transport regulations

Not applicable

Classe(s) de danger pour Pas applicable name:

Groupe d'emballage:

Transport hazard

Not applicable

le transport:

Pas applicable

class(es): Packing group:

Not applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Environmental Not applicable

hazards:

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Date / mise à jour le: 08.12.2022 Version: 3.0 Date de la version précédente: 02.03.2018 Version précédente: 2.0

Date de la version précédente: 02.03.2018 Date / Première version: 03.04.2013 Produit: **Hydropalat® WE 3486**

(ID Nr. 30532184/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit.

Aquatic Chronic

H318

Césions oculaires graves / irritation oculaire

Danger pour le milieu aquatique - chronique

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.